



*Communiqué de presse
Paris, le 13 février 2018*

Mieux insérer les réfugiés en les aidant à accéder à l'autonomie

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a visité, mardi 13 février, le centre d'hébergement de La Rochefoucauld (Paris 14^e) géré par l'association Aurore.

Après avoir rencontré les équipes et les résidents, il a présidé une réunion de travail avec tous les acteurs régionaux concernés (directions régionales, opérateurs de l'État dans la région) et ainsi présenté les grandes lignes d'un parcours vers l'autonomie dédié aux réfugiés. L'ensemble des membres de cette première réunion régionale a salué la mise en place d'une coordination plus resserrée sur ce sujet.

Un parcours adapté à chacun, grâce à des diagnostics initiaux très détaillés

Le parcours s'articule autour de trois « packs » :

- le « socle » : formation linguistique, démarches administratives, accès aux droits et aux soins ;
- la « fluidité » : accès à l'emploi et au logement ;
- l'acquisition des valeurs républicaines, qui s'effectuera tout au long du cheminement.

Il s'agit, à partir d'un diagnostic complet des situations individuelles, de mettre à jour les dossiers administratifs et d'établir les bilans professionnels des bénéficiaires. Des solutions adaptées leurs sont ensuite proposées : l'accès à un emploi et à un logement, ou un renforcement de l'apprentissage du français et un accompagnement vers un projet professionnel.

Aider les réfugiés à accéder à l'autonomie

Avec ce parcours, les services de l'État ont pour objectif de favoriser l'accès à l'autonomie (mobilité, emploi, logement, etc.) des réfugiés et leur transition vers le droit commun, en leur apportant une aide dans leurs démarches.

En lien avec les opérateurs concernés et les préfets de département, le parcours s'inscrit dans la durée à travers une approche interministérielle. La réunion de travail a permis de cibler les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, ainsi que les axes à développer en Île-de-France et en direction des autres territoires.

« Le parcours prévu repose sur un engagement réciproque clair entre l'État d'une part, et les intéressés d'autre part. Je suis pleinement investi sur ce sujet et ai pleine confiance dans les acteurs régionaux chargés de la mise en œuvre du parcours » a déclaré Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

L'Île-de-France accueille environ 30 % des personnes bénéficiant de la protection internationale de la France. Bénéficiaires d'un titre de séjour pérenne, ces personnes accèdent au droit commun, comme tout citoyen français. Certaines d'entre elles ont toutefois besoin d'un accompagnement notamment pour la maîtrise du français et l'accès au droit sociaux.

Un grand nombre de ces personnes (environ 2000) demeurent actuellement hébergées dans les 9 000 places d'hébergement d'urgence spécifiquement mises en place par l'État depuis 2015, dans le cadre du plan d'urgence migrants. Ces positions précaires favorisent l'isolement administratif et handicape le processus d'insertion. L'objectif est donc de fournir un accueil qui soit à la hauteur de l'exil qui les a contraints à quitter leur pays.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)